



Conseil économique et social

Distr. générale
4 octobre 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance

Trente-sixième session

Genève, 15 et 16 décembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la trente-sixième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 15 décembre 2016 à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-cinquième session.
3. Rapport sur la vérification des pouvoirs.
4. Questions découlant de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».
5. Examen de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017 :
 - a) Activités scientifiques ;

* Des procédures d'accréditation applicables à tous les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations ont été mises en place. Ceux-ci sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page Web de la session (<http://www.unece.org/index.php?id=42117#/>) et de le renvoyer au secrétariat deux semaines au plus tard avant la réunion. Le jour de la réunion, les participants sont priés de retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, au portail de Pregny (14, Avenue de la Paix) (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) : <http://www.unece.org/meetings/practical.html>). Pour des raisons d'économie, il est demandé aux participants d'apporter leur propre jeu de documents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents manquants peuvent être obtenus directement à partir de la page Web de la réunion sur le site Web de la Division de l'environnement de la CEE ou sur le site Web du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://documents.un.org/>).

GE.16-17131 (F) 111016 201016



* 1 6 1 7 1 3 1 *

Merci de recycler



- b) Élaboration de politiques ;
 - c) Respect des obligations ;
 - d) Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ;
 - e) Communication et sensibilisation.
6. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention.
 7. Élection du Bureau.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption des décisions prises à la trente-sixième session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : jeudi 15 décembre, matin

L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance devrait adopter l'ordre du jour de sa trente-sixième session faisant l'objet du présent document.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté de la trente-sixième session (ECE/EB.AIR/136).

2. Adoption du rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-cinquième session

Horaire indicatif : jeudi 15 décembre, matin

L'Organe exécutif devrait adopter le rapport sur les travaux de sa trente-cinquième session (Genève, 2-4 mai 2016) que le secrétariat avait distribué aux participants une fois la session terminée afin d'assurer le bon déroulement de son adoption.

Documentation

Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa trente-cinquième session (ECE/EB.AIR/135).

3. Rapport sur la vérification des pouvoirs

Horaire indicatif : jeudi 15 décembre, matin

Les délégations seront invitées à communiquer leurs pouvoirs au secrétariat pendant la session. Le Bureau de la session examinera les pouvoirs et fera rapport à ce sujet à l'Organe exécutif, qui devrait adopter le rapport sur la vérification des pouvoirs.

4. Questions découlant de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

Horaire indicatif : jeudi 15 décembre, matin

Le secrétariat fera le point sur la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui s'est tenue à Batumi (Géorgie) du 8 au 10 juin 2016, et dont l'un des deux thèmes principaux était consacré à « l'amélioration de la qualité de l'air pour un environnement plus sain et une meilleure santé ». Il appellera plus précisément l'attention sur les résultats pertinents de la Conférence ainsi que sur l'initiative intitulée « Action de Batumi pour un air plus pur » (ECE/BATUMI.CONF/2016/7), qui a été adoptée lors de la Conférence. Les pays et organisations qui se sont engagés à mettre en œuvre des mesures dans le cadre de l'initiative sont invités à faire part des progrès accomplis et des activités prévues.

5. Examen de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017

Horaire indicatif : jeudi 15 décembre, après-midi et vendredi 16 décembre, matin

L'Organe exécutif sera invité à examiner l'exécution du plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/133/Add.1) et à donner de nouvelles directives pour la perfectionner.

a) Activités scientifiques

Le Président de l'Organe exécutif, en coopération avec le secrétariat, rendra compte du lancement du rapport d'évaluation scientifique intitulé *Towards Cleaner Air : Scientific Assessment Report 2016*¹ (Bruxelles, 31 mai 2016). Les Présidents de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et du Groupe de travail des effets rendront compte des résultats de la deuxième session conjointe de ces deux organes (Genève, 13-16 septembre 2016) et en exposeront les conclusions et recommandations, en vue de leur examen par l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/GE.1/2016/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2016/2, à paraître). Celui-ci sera invité à prendre note du rapport et à donner des conseils, comme il le lui a été demandé. Il sera invité en particulier à modifier les éléments du plan de travail pour 2016-2017 qui le nécessitent, comme l'a proposé l'Institut national de la santé publique et de l'environnement des Pays-Bas (*Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieu*), qui héberge le Centre de coordination pour les effets², et à débattre du financement de ses activités.

¹ Rob Maas et Peringe Grennfelt, eds. (Oslo, 2016), disponible à l'adresse <http://www.unece.org/environmental-policy/conventions/envlrtapwelcome/publications.htm>. Il existe un rapport distinct pour l'Amérique du Nord élaboré par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis et Environnement et changement climatique Canada intitulé *Towards Cleaner Air : Scientific Assessment Report 2016 – North America* (2016, en ligne).

² Voir le document informel, datant du 8 mars 2016 et présenté à la deuxième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (Genève, 13-16 septembre 2016) au titre du point 7 b) de l'ordre du jour, qui traite de la faisabilité des éléments du plan de travail relatif à la mise en œuvre de la Convention. Disponible à l'adresse : <http://www.unece.org/index.php?id=40002#/>.

b) Élaboration de politiques

Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen rendra compte des résultats de la cinquante-quatrième session du Groupe de travail (Genève, 13 et 14 décembre 2016). Il appellera particulièrement l'attention sur la session extraordinaire consacrée aux objectifs de développement durable ainsi que sur les échanges d'informations, de données d'expérience et de bonnes pratiques visant à promouvoir la mise en œuvre des protocoles relatifs à la Convention, conformément à la décision 2013/2 de l'Organe exécutif. Celui-ci sera invité à évaluer la suite donnée à la décision 2013/2, en prenant en considération l'échange de données d'expérience lors des sessions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen qui y seront consacrées pendant la période 2013-2016 ainsi que le bilan, réalisé par le secrétariat, de la situation concernant la communication des données.

Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen présentera également le projet de document d'orientation sur les méthodes de calcul et de mesure des émissions de composés organiques volatils qui a été approuvé par le Groupe de travail. L'Organe exécutif sera invité à adopter le document d'orientation.

Le Président du Groupe spécial d'experts chargé d'examiner la suite à donner à l'évaluation scientifique de 2016 de la Convention, instauré par l'Organe exécutif à sa trente-cinquième session (ECE/EB.AIR/135, annexe II, décision 2016/1), rendra compte de l'avancement des travaux et des conclusions préliminaires du Groupe. L'Organe exécutif sera invité à donner des orientations quant aux futurs travaux du Groupe spécial d'experts, compte tenu des débats ayant eu lieu à la cinquante-quatrième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (Genève, 13 et 14 décembre 2016).

À l'initiative du Président, les Parties seront ensuite invitées à exposer les mesures prises en vue de ratifier les trois Protocoles à la Convention modifiés le plus récemment ou d'y adhérer, à savoir le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole relatif aux polluants organiques persistants. À sa trente-cinquième session, l'Organe exécutif a invité toutes les Parties à transmettre au secrétariat, avant le 30 novembre 2016, de courts rapports informels sur les progrès réalisés concernant le processus de ratification des trois Protocoles modifiés (ECE/EB.AIR/135, par. 19). Les Parties seront invitées à fonder leur présentation orale sur les courts rapports informels qu'elles auront soumis.

Documentation

Projet de document d'orientation sur les méthodes de calcul et de mesure des émissions de composés organiques volatils (ECE/EB.AIR/WG.5/2016/4).

Bilan de la situation concernant la communication d'informations sur les stratégies, politiques et autres mesures pour la mise en œuvre des obligations au titre de la Convention et de ses Protocoles, conformément à la décision 2013/2 de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/2016/8).

c) Respect des obligations

Le Président du Comité d'application rendra compte de la mise en œuvre de l'élément 3 du plan de travail consacré au respect des obligations. Il présentera le dix-neuvième rapport sur les travaux du Comité (ECE/EB.AIR/2016/7), qui a été élaboré en tenant compte des résultats des travaux de la trente-septième session du Comité (Genève, 13-15 septembre 2016). L'Organe exécutif sera invité à examiner le rapport et les recommandations du Comité.

À sa trente-et-unième session (Genève, 11-13 décembre 2012), l'Organe exécutif a élu un membre du Comité d'application pour un mandat de deux ans et a réélu ce membre pour un deuxième mandat à sa trente-troisième session (Genève, 8-12 décembre 2014). À sa trente-cinquième session, l'Organe exécutif a réélu deux membres du Comité d'application pour un troisième mandat et en a élu cinq autres pour un premier mandat. En outre, il a élu le Président du Comité parmi les membres de ce dernier et repoussé l'élection du membre restant à sa trente-sixième session. L'Organe exécutif est donc invité à élire deux membres du Comité d'application.

Documentation

Dix-neuvième rapport sur les travaux du Comité d'application (ECE/EB.AIR/2016/7).

d) Renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale

Le Président du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale (Groupe de coordination), les autres organes créés au titre de la Convention et le secrétariat rendront compte des activités réalisées dans le cadre de l'élément 4 du plan de travail, consacré au renforcement des capacités pour promouvoir la ratification et la mise en œuvre dans les pays d'Europe orientale et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale. Ils donneront un aperçu des mesures prises en vue d'augmenter le nombre de ratifications et de renforcer l'application de la Convention et de ses Protocoles, d'accroître la coopération et l'échange d'informations entre les pays de la sous-région ainsi que d'appuyer leur participation aux travaux menés dans le cadre de la Convention. Les délégations seront invitées à rendre compte de leurs actions en vue de ratifier et d'appliquer les Protocoles à la Convention les plus récents, ainsi qu'à préciser leurs besoins éventuels en matière de renforcement des capacités et d'assistance. L'Organe exécutif devrait prendre note des informations communiquées.

e) Communication et sensibilisation

Le secrétariat fera le point sur les activités de communication et de sensibilisation ainsi que sur la coopération avec les organisations internationales concernées dans le cadre de l'élément 5 du plan de travail, complétant ainsi les informations transmises à l'Organe exécutif à sa trente-cinquième session. L'Organe exécutif sera invité à examiner les informations communiquées.

6. Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention

Horaires indicatifs : vendredi 16 décembre, après-midi

Le secrétariat informera l'Organe exécutif de l'état des contributions des Parties aux fonds d'affectation spéciale destinés à financer la mise en œuvre de la Convention en 2015-2016 et les dépenses pour 2015.

Sur la base des recommandations de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, l'Organe exécutif devrait, notamment, approuver : a) l'utilisation détaillée des ressources prévues pour l'EMEP en 2017 ; b) les principales dépenses de coordination internationale au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses Protocoles, autres que celles qui sont financées par le Protocole EMEP ; et c) le barème des contributions obligatoires et celui des contributions recommandées pour 2017-2018, en tenant compte du fait que la République de Moldova a

adhéré au Protocole EMEP le 26 juillet 2016 et que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le barème des quotes-parts pour 2015 le 23 décembre 2015 (A/RES/70/245).

Documentation

Ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/2016/6).

7. Élection du Bureau

Horaire indicatif : vendredi 16 décembre, après-midi

À sa vingt-huitième session (Genève, 13-17 décembre 2010), l'Organe exécutif a adopté son règlement intérieur (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/19) et l'a par la suite modifié (ECE/EB.AIR/122/Add.1, décision 2013/1) à sa trente-deuxième session (Genève, 9-13 décembre 2013).

Conformément à l'article 17 du règlement, l'Organe exécutif a élu son président à sa trente-troisième session pour un premier mandat de deux ans ainsi que deux vice-présidents à sa trente-deuxième session et un vice-président à sa trente-troisième session. Conformément à l'article 21, il a élu le président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa trente-et-unième session pour un premier mandat puis l'a réélu pour un deuxième mandat à sa trente-troisième session. Conformément aux articles 17 et 21, l'Organe exécutif devrait donc élire son président et trois vice-présidents ainsi que le président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen. Comme le prévoient ces articles, les membres du Bureau sont rééligibles mais ne peuvent pas accomplir plus de deux mandats consécutifs, à moins que l'Organe exécutif n'en décide autrement.

8. Questions diverses

Horaire indicatif : vendredi 16 décembre, après-midi

À la date de rédaction du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point. Les Parties qui souhaitent proposer des questions au titre de ce point sont invitées à en informer le secrétariat dans les plus brefs délais.

9. Adoption des décisions prises à la trente-sixième session

Horaire indicatif : vendredi 16 décembre, après-midi

L'Organe exécutif voudra peut-être adopter les décisions qu'il aura prises au cours de la session et, sur cette base, charger le secrétariat d'établir la version finale du rapport en coopération avec le Président.